

L'utopie carcérale à l'épreuve de la réalité

Michel Daccache

Recensé : Grégory Salle, *L'Utopie carcérale. Petite histoire des « prisons modèles »*, Paris, Éditions Amsterdam, 2016, 232 p.

Dossier : Architecture carcérale et sens de la peine : formes et usages contemporains de la prison

Dans un ouvrage centré sur l'analyse des discours produits sur la prison, Grégory Salle interroge la dimension spatiale de la problématique carcérale en s'intéressant aux prisons présentées comme exemplaires au moment de leur mise en service. Cette mise en perspective historique invite à regarder avec circonspection les figures contemporaines de l'utopie carcérale.

La problématique carcérale est intrinsèquement spatiale. Les travaux récents relevant de la géographie (Milhaud 2017), de l'économie des territoires (Leroux et Rigamonti 2015) ou encore de l'architecture (Besson, à paraître) en attestent. Le sociologue Grégory Salle, chargé de recherche au CNRS et spécialiste des questions pénales, propose avec *L'Utopie carcérale* un ouvrage atypique qui pose de manière originale cette question de la spatialité. En effet, si le propre d'une prison est d'être solidement ancrée à un site, celui de l'utopie est justement de ne pas avoir de lieu, de ne s'incarner nulle part (le mot utopie signifie littéralement « sans aucun lieu »). Cet oxymore permet à l'auteur d'aborder la question des « prisons modèles », ces prisons « qui se sont promis, par la voix de leurs porte-parole, de redorer le blason carcéral » (p. 13). Si ces établissements ont « sur le papier » tout d'idéal, leur réalisation concrète déçoit invariablement. L'auteur prévient d'ailleurs : « Il n'est pas question de déterminer si la réalité des prisons dont nous allons parler a jamais été fidèle au modèle ; cette question-là est réglée d'avance : la réponse est non » (p. 40). L'ouvrage propose ainsi un voyage, dans le temps et dans l'espace, à la découverte de prisons qui, au moment de leur mise en service, sont présentées comme exemplaires, mais finissent par devenir des contre-exemples. Les études de cas présentées couvrent une période allant des années 1820 – moment où s'institutionnalise la philanthropie dans le domaine carcéral (avec par exemple la création en 1819 de la Société royale pour l'amélioration des prisons) et où germe l'expression de « prison modèle » (p. 19) – jusqu'à nos jours. Sur le plan géographique, une grande variété de pays (Suisse, Chine, Iran...) sont pris en compte. Et chacun des exemples proposés rapporte les résultats finaux aux attentes initiales, et ce sur des plans très variés : état du bâti, conditions de vie et de travail, accès aux droits, gestion de la violence, etc. Cette mise en perspective historique et géographique « incite pour le moins au scepticisme » (p. 74) à l'égard de nouvelles promesses du même ordre.

Le grand défilé des « prisons modèles »

Les « prisons modèles » revendiquent « une fonction de redressement, de réforme, d'amendement ; ou, sur un registre médical, [...] mettent en avant une fonction curative,

thérapeutique, de “traitement” » (p. 24-25). D’abord constructions théoriques, elles s’incarnent « dans des conceptions architecturales, des réaménagements organisationnels, des équipements techniques, des normes juridiques, des règles professionnelles » (p. 40). Ces modèles sont pris dans des logiques de circulation internationale d’idées et de schèmes de pensée, et utilisés dans des controverses nationales, comme le montre ailleurs Elsa Besson au sujet de la prison de Philadelphie, utilisée comme source d’inspiration dans les années 1820 par les tenants de l’encellulement individuel (Besson 2018). L’ouvrage s’ouvre sur le cas de la prison modèle de Lewisburg aux États-Unis, érigé en paradigme du genre. Au moment de son ouverture, en 1932, cet établissement « moderne » et « innovant » incarne une philosophie pénale orientée vers la réforme morale. Les critiques sont élogieuses. En quelques décennies, l’idéal se corrompt à tel point que, dans les années 2000, Lewisburg est devenue une prison « Supermax » (une prison de très haute sécurité), décrite par certains comme un véritable « cauchemar » : Lewisburg semble en effet produire la violence au lieu de la réduire. L’auteur égraine ensuite différents exemples de prisons modèles, présentés dans l’ordre chronologique, afin de rappeler qu’à chaque époque, la définition de ce que pourrait être une « meilleure » prison varie en fonction des doctrines pénales et des idéologies architecturales disponibles. S’ouvre alors le grand défilé des prisons modèles incarnant chacune différentes facettes du rêve pénitentiaire : le progrès social (la Tour-Maîtresse, Genève, 1825), la morale et l’hygiénisme (Pentonville, Angleterre, 1842), le confort (la Santé, Paris, 1867), la modernité technique (Kresty, Saint-Petersbourg, 1892), l’encellulement individuel (Fresnes, 1898)... Des aires régionales entières, comme le nord de l’Europe, font figure de parangon de la modernité.

Loin de se limiter à une scansion d’études de cas, l’ouvrage – original sur le plan formel – propose en alternance des chapitres se rapportant à un lieu et à une date précis (« Pékin, Chine, 1912 »), et des contrepoints qui soit élèvent le propos au niveau conceptuel et théorique (les dystopies, l’insularité), soit déploient des axes de réflexion transversaux (la reconversion des prisons, la privatisation).

La permanence de l’utopie carcérale

L’ouvrage pose une question fondamentale, celle de la permanence de l’utopie carcérale. En effet, « malgré une histoire faite de revers et de démentis cinglants, l’utopie carcérale n’a pas tout à fait dit son dernier mot, même si c’est sous des formes recyclées ou dégradées – l’utopie carcérale comme appauvrissement de l’utopie pénitentiaire, réduite à la bonne marche du maintien de l’ordre intra-muros » (p. 13). C’est donc la fonction de l’utopie qu’interroge l’auteur, réactivant l’hypothèse-paradoxe développée par Michel Foucault au sujet des prisons : « Selon cette interprétation, en dépit des apparences, le prétendu “échec” de la prison, fabrique de la récidive, est l’envers aveuglant de sa réussite » (p. 40). Autrement dit, d’après l’auteur, « la représentation de prisons modèles contribue à canaliser l’attention, et donc la critique, vers la dimension du fonctionnement (interne) des prisons au détriment des fonctions (sociopolitiques) de la prison » (p. 194). En d’autres termes, discuter des manières d’améliorer les conditions de vie, de faire correspondre les faits au droit – bref, se concentrer sur le fonctionnement interne des prisons – c’est aussi s’interdire de se poser des questions fondamentales qui touchent au système pénal dans sa globalité : « qui est enfermé (et donc qui ne l’est pas...) et pourquoi » (p. 198). La thèse centrale de Grégory Salle – qui s’inscrit nettement dans la filiation foucauldienne – est donc la suivante : « Sous les prisons modèles, la prison ; sous la prison, la gestion différentielle des illégalismes » (p. 192).

Cette histoire des prisons modèles est tout à fait d’actualité. L’existence de l’administration pénitentiaire est en effet rythmée par la mise en œuvre de programmes immobiliers – le programme dit « 13 000 » (en raison du nombre de nouvelles places prévu) en 1987, le 4 000 en 1995, le 13 200 en 2002 et le Nouveau programme immobilier (ou « NPI ») en 2011 – conçus pour résoudre certains des maux chroniques de la prison : suroccupation, violences, difficultés de recrutement de personnels, accès aux droits, problèmes de réinsertion, récidive... Ces différents programmes font aujourd’hui l’objet de critiques. Soucieuse de prendre acte de ces critiques, l’administration

pénitentiaire s'inspire pour ces constructions futures de modèles étrangers : Aranjuez en Espagne, Offenbourg en Allemagne ou encore Halden en Norvège. Par ailleurs, elle repense l'existant. La prison de la Santé, par exemple, s'apprête à rouvrir. Elle qui, à son inauguration en 1867, incarnait la modernité, s'est heurtée ensuite à des problèmes chroniques de fonctionnement et d'insalubrité. Après une importante rénovation, elle a désormais vocation à incarner un nouveau type de prison dans la ville.

Une contribution à l'analyse des discours sur la prison

Si la tonalité générale du livre incite le lecteur à modérer son enthousiasme quant à ces perspectives d'innovations, l'analyse proposée par Grégory Salle n'est pas généralisable à toute situation nouvelle. En effet, l'auteur ne propose pas tant une évaluation systématique des « prisons modèles » et des raisons de leurs échecs, qu'une histoire des représentations et de ce qui s'énonce autour de ces utopies carcérales. Ce sont avant tout les discours (ceux des intellectuels, journalistes, militants...) qui sont rapportés. C'est pourquoi l'auteur n'approfondit pas certains éléments contextuels (l'environnement économique et social, les politiques pénales, la démographie carcérale...) qui permettraient de comprendre les différents exemples au cas par cas. Notons par ailleurs qu'il est bien délicat de savoir si une prison « réussit » ou « échoue » du fait même de la diversité et de la variabilité des missions qu'elle assume.

L'ouvrage de Grégory Salle constitue au final une contribution importante à l'histoire pénitentiaire, et plus particulièrement à l'analyse des discours sur la prison. Le lecteur expert trouvera peut-être l'administration de la preuve parfois allusive, et le profane, l'énumération d'exemples un peu répétitive. Ce sont là les travers d'un format d'ouvrage qui a pour grand mérite de faire la synthèse des savoirs sur le sujet (la bibliographie riche et raisonnée en témoigne) tout en proposant des axes de réflexion transversaux. L'auteur propose également des concepts généraux qui permettent de changer de niveau d'analyse par rapport aux recherches « locales » qui, ayant pour toile de fond les discours sur « la bonne prison », restituent les controverses spécifiques portant sur tel ou tel élément architectural (nef, salles d'activités...) ou technique (œilletons, caillebotis...). Enfin, cet ouvrage érudit invite à une vigilance – tant intellectuelle que politique – face à des promesses susceptibles de détourner l'attention de questionnements fondamentaux sur les politiques pénales.

Bibliographie

- Besson, E. 2018. « Quand la cellule devint la norme. Théories de l'architecture carcérale au XIX^e siècle », *Métropolitiques*, 22 janvier. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Quand-la-cellule-devint-la-norme-Theories-de-l-architecture-carcerale-au-XIXe.html>.
- Besson, E. À paraître. *L'Architecture carcérale en France de 1847 à 1950 et la constitution d'une science pénitentiaire internationale*, thèse de doctorat en histoire de l'architecture, Université Rennes-2.
- Leroux, I. et Rigamonti, E. 2015. « Construction et gestion matérielle des nouvelles prisons : impacts de l'implantation d'une prison sur sa commune d'accueil », in D. Cholet (dir.), *Les Nouvelles Prisons, enquête sur le nouvel univers carcéral français*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Milhaud, O. 2017. *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, Paris : CNRS Éditions.

Michel Daccache est sociologue, chargé du développement des études et des recherches au bureau de la statistique et des études de la direction de l'administration pénitentiaire (Me5). Après avoir

travaillé sur des questions de gouvernance environnementale et de sociologie des sciences et de l'expertise, il s'intéresse à des enjeux de politiques pénales et pénitentiaires.

Pour citer cet article :

Michel Daccache, « L'utopie carcérale à l'épreuve de la réalité », *Métropolitiques*, 28 février 2019.
URL : <https://www.metropolitiques.eu/L-utopie-carcerale-a-l-epreuve-de-la-realite.html>.